



Le collectif Sport-Santé de la FSGT Paris vous propose régulièrement des infos pour vous aider à garder la forme en ces temps agités.

Le sport sur ordonnance

Le sport sur ordonnance s'adresse aux personnes atteintes d'une Affection de longue durée (ALD). La liste de ces ALD représente un groupe de 30 maladies qui nécessitent un traitement particulier et un suivi prolongé (article L. 322-3 du Code de la Sécurité Sociale). La liste ALD30 recouvre toutefois une grande diversité de pathologies - elle compte ainsi dans ses rangs les deux types de Diabète, les Cancers, des troubles de la personnalité, etc

Si la loi prévoit que les affections de longue durée sont prises en charge intégrale de leurs frais de traitement, le décret n'évoque pas la question du remboursement. Quelques assurances (comme la MAIF) et mutuelles (comme la Mutuelle des Sportifs) ont donc développé leurs propres solutions, et proposent de rembourser des cours.

Pour bénéficier du sport sur ordonnance parlez-en à votre médecin.

Toutes les informations concernant le sport sur ordonnance sont ici : <https://sport-ordonnance.fr/>

Le comité propose maintenant des activités sportives réservées aux personnes ayant une prescription médicale. Même avec les restrictions sanitaires, les activités peuvent avoir lieu sans limitations. Retrouvez la liste ici et contactez nous : <https://fsgt75.com/album/image/upload/planning%20sport%20sante%202021.jpg>

Pablo TRUPTIN pour le collectif Sport-Santé de la FSGT Paris

